Accusé de réception en préfecture 077-217703792-20241218-DEL-2024-90-DE Date de télétransmission : 2012/2024 Date de réception préfecture : 20/12/2024

Département de Seine-et-Marne

> VILLE DE PROVINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M.BENECH, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	1/
Absent(s)	1
Secrétaire de séance :	M. DELVAUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.12.2024	

---0000000----

N° 2024.90

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Accusé de réception en préfecture 077-217703792-20241218-DEL-2024-90-DE Date de télétransmission : 20/12/2024 Date de réception préfecture : 20/12/2024

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Il est rappelé que ce rapport permet à l'assemblée délibérante :
 - de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
 - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- Considérant le document ci- annexé,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

⇒ De prendre acte du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, après avoir entendu l'exposé du Maire est en avoir débattu.

> Ainsi fait et délibéré, Pour expédition conforme,

> > Le Maire,

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'Objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 12-24 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 20-12-24

D. LAUCIUKA

Annexe à la

Accusé de réception en préfecture 077/217/0392-20241218-DEL-2024-90-DE Dette de télétransmission : 20/12/2024 Date de réception prétentire : 20/12/2024

CTI du 18.12.2024



LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



SOMMAIRE

Vers le budget 2025, la Situation de la Collectivité	3 à 4
Programmation des investissements ✓ La Sécurité ✓ La Cadre de vie ✓ Le Patrimoine Monumental ✓ Les Sports ✓ Le Culture et le Patrimoine ✓ L'Enfance et la jeunesse	5 6 à 7 8 9 à 11 12 à 13 13 à 14
Situation et orientations budgétaires de la Collectivité o Les principaux repères o Les recettes de fonctionnement Fiscalité Concours de l'Etat Autres recettes 	15 à 16 17 17 17 à 18 18
 o Les dépenses de fonctionnement ✓ Hors frais de personnel ✓ Les dépenses de personnel 	19 20 21
 La section d'investissement et la dette ✓ La situation globale ✓ La Dette 	22 23 à 26
Le budget annexe de l'assainissement	27 à 28
Lexique en annexe Annexes du personnel	29 30 à 35

La loi « NOTRe » du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

L'article L.5217-10-4 du CGCT encadre les modalités de présentation des orientations budgétaires, tout en renvoyant aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT.

La présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à débat doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du Budget.

Ce rapport s'effectue sur la base des orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et des ressources humaines.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.



Vers le budget 2025

√ La Situation de la Collectivité

Le ROB proposé a été élaboré dans un temps de grande incertitude économique, budgétaire et politique.

Pour autant, l'investissement au service des Provinois reste la priorité des stratégies mises en place et proposées dans ce ROB.

Notre stratégie réaffirmée est de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des taux de fiscalité. C'est la condition d'un maintien du niveau d'investissement dont notre commune a besoin, tout en maitrisant la dette.

Pour ce faire, toutes les demandes de travaux font l'objet de recherches actives de financements avec un verdissement attendu auprès de l'Etat, du Département et de la Région, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Les bases sur lesquelles nous avons bâti ce rapport d'orientation budgétaire sont les suivantes :

- ✓ Une stabilité des taux d'imposition (TF 41,73 % / TFNB 48,80 %, THRS 16.90%)
- ✓ Un résultat de clôture 2024 estimé à ce jour à 5.4 M€

 Pour mémoire, résultat 2024 : 5.6 M€
- ✓ Les tarifs municipaux seront actualisés à 3% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité
- ✓ Un niveau d'investissement soutenu
- ✓ Un stock de dette maintenu.

Programmation des investissements

Malgré un contexte compliqué, la commune conduira en 2025 un programme d'investissements important.

En effet, 8 172 296 € seront investis, dont 4 193 497 € restant à la charge de la commune après déduction prudente des subventions.

Modulation des conditions d'attribution du FCTVA

Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à

14,850 % pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025 contre 16,404 % en 2024. De plus, cet article indique l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local. Cette disposition du PLF ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (dont l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage mais ces dernières restent compensées à un taux de 5,6 % pour les réalisations en 2023 ou 2024 qui donnent lieu à un versement de FCTVA en 2025 ou 2026).

Article 42 >>> C G D R

Nette diminution du fonds vert par rapport à 2024

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 1 milliard € en 2025.

Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.

Article 62 >>>> C G

o La Sécurité

✓ La Police Municipale : 47 200 € Financements attendus : 25 133 € par le Département et la Région

La Police Municipale se verra dotée d'un nouveau véhicule et de 2 écrans supplémentaires pour le CSU, Centre de Supervision Urbain.

- ✓ Modernisation des alarmes intrusion et incendie, et mise à jour des plans d'évacuation et d'intervention de l'école maternelle Raymond Louis et l'école des Marais : 25 463 € ; une enveloppe de 15 000 € est également prévue pour le remplacement de poteaux d'incendie
- ✓ Des extincteurs continueront d'être installés et renouvelés dans les bâtiments communaux accueillants du public pour 5 000 €.
- ✓ Mise en conformité électrique de l'école des Coudoux : 10 800 €

o Le Cadre de vie

- ✓ La Voirie : 450 000 € y seront consacrés cette année dont
 - 150 000 € de maitrise d'œuvre pour la rue Saint Thibault, financée par 40 000 € du CAR
 - 50 000 € pour la création d'un parking (chemin des grattons) devant la déchetterie, co-financé par l'EPMS et le SMETOM

✓ Les Equipements de la Ville

o 400 000 € permettront d'achever le réaménagement de **l'Hôtel de Ville**, et de réaliser la rénovation de la façade, des menuiseries et l'installation d'éclairage à LED par soucis d'économie d'énergie.

Financement par 80% de DSIL sur les façades et l'éclairage.

Reste à charge : 200 000 €



- o 137 000 € pour la **propreté urbaine** et les **espaces verts** : 2 véhicules, 1 petit camion benne, équipement des services de nouveau matériel : tondeuse, débroussailleuse, taille haie, automotrice de désherbage...
- o **L'éclairage public :** 90 000 € pour la poursuite du renouvellement du parc et la mise aux normes des armoires

- 45 225 € seront consacrés à des acquisitions diverses (mobilier urbain, travaux dans les logements, machines et outillages pour le CTM, arbres et arbustes ...)
- o Pour le **Centre-Ville**, remplacement de la sonorisation du centreville, avec l'installation de 23 hauts parleurs pour 8 940 €
- o Pour le **marché couvert**, 6 200 € seront consacrés au remplacement des éclairages avec un passage en LED



o 13 810 € pour le **pôle événementiel** pour accompagner de nombreuses manifestations sur la commune tout au long de l'année

√ La Ceinture verte

1 700 000 € seront consacrés à la ceinture verte de Provins et sa voie verte partagée, financés au titre du plan vélo et mobilité actives, fonds verts, du CAR et IDF Nature

Reste à charge : 153 267 €





24 000 € d'acquisition de parcelles sises rue du Canal cadastrées section AN 682 et 683. En effet, la Ville souhaite conforter le projet d'aménagement cyclable de type « voie verte » le long de l'aqueduc de la Voulzie des « Eaux de Paris ».

Le Patrimoine Monumental

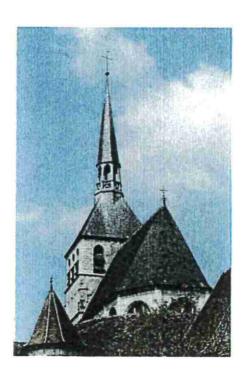
√ L'église Sainte Croix

La convention Patrimoine cadre, signée le 18 avril 2019, prévoit un programme annuel de travaux jusqu'en 2028.

Pour 2025, 870.500€ seront consacrés à la poursuite de la restauration du bas-côté Nord et Sud et de la nef de l'église Sainte Croix (tranches 2022 et 2023)

Le financement par tranche est de 400 000 € de la DRAC, 150 000 € de la Région et 200 000 € du Département.

Reste à charge : 495 500 €



√ 35 500 € pour la 2ème tranche de l'élaboration d'un plan de gestion Patrimonial de « Provins ville de foires médiévales » en qualité de commune inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en tant qu'unique témoin historique d'une cité marchande.

Financement par 50% de la DRAC

Reste à charge : 19 575 €

o Les Sports

Pour mémoire, Provins compte :

- 53 associations sportives, dont 6 scolaires
- 39 sont subventionnées pour 99 000 €, dont 6 scolaires

Les équipements sportifs sont assidument fréquentés par 3 lycées, 4 collèges et 6 écoles élémentaires.









2 650 000 € pour la construction des tennis couverts
Financements à hauteur de 1 031 940 € par le Département, la Région, DETR et la FFT.

Reste à charge : 1 618 060 €



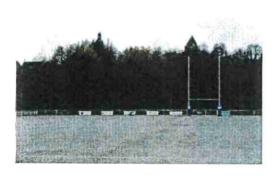


✓ 34 300 € d'équipements

Main courante du basket 3*3 et terrain de pétanque, abris de touche du terrain de rugby, but de basket mural, traceur de lignes, une balayeuse ...









✓ La maison Sport Santé



La Maison Sport-Santé (MSS) permettra, sur critères, d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport, afin de suivre un programme personnalisé susceptible de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

La MSS a en effet pour objet premier de proposer une offre d'activité physique adaptée de proximité par la mise en réseau d'acteurs pluridisciplinaires.

Elles participent activement à la mobilisation et coordination des acteurs locaux tels que les associations sportives, les professionnels de santé, du social et du sport.

L'un des objectifs est d'organiser le parcours du patient/usager en impliquant éducateurs sportifs et médecins traitants.

L'ouverture de l'école Multisports Municipale est prévue en septembre 2025.



o La Culture et le Patrimoine

La médiathèque Alain Peyrefitte

500 000 € seront consacrés aux travaux de démolition, dépollution, et frais de maitrise d'œuvre ainsi que la mise en place de bâtiments modulaires pour la future construction de la section jeunesse. Cette opération sera financée par 250 000 € du FAC (CD 77) Reste à charge 250 000 €





✓ Le centre Culturel et Sportif Saint Ayoul

Comme tous les ans, du matériel et des équipements sont renouvelés afin d'assurer la même qualité de programmation et répondre à l'évolution des fiches techniques des spectacles accueillis au cours de la saison culturelle.

Le Grand théâtre de 530 places et le petit théâtre de 120 places permettent la présentation de 25 à 30 spectacles par an.

9 000 à 10 000 spectateurs sont accueillis tous les ans, ainsi que 5 000 scolaires. Le nombre d'abonnés est d'environ 500.

45 000 € pour la rénovation du système de régulation de la chaufferie, conformément aux dispositions réglementaires du décret BACS pour les chaufferies d'une puissance supérieure à 290 KW à compter du 1er janvier 2025.

216846 € pour du matériel de diffusion et de retours du son. Financement par 40% de la Région.

Reste à charge : 144 564 €



✓ Le service du Patrimoine

7 775 € pour la poursuite de la restauration et la numérisation d'affiches.

Financement par 80 % DRAC, soit un reste à charge de 2 592 €

1 560 € pour la restauration céramique Renaissance C2RMF/Louvre. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une publication en partenariat avec le musée du Louvre.

Financement par 50 % par mécénat, soit un reste à charge de 910 €

o L'Enfance et la jeunesse

- ✓ 625 281 € de travaux dans les **écoles** dont
 - o 155 000 € pour la réfection de la couverture des écoles maternelles et élémentaires Terrier Rouge

Financement 80% DETR

Reste à charge : 51 667 €

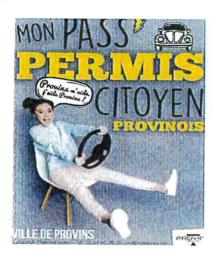
o 380 000 € pour le remplacement des menuiseries de l'école maternelle Coudoux

Financement 80% DETR

Reste à charge : 126 667 €

- o 50 000 € pour l'aménagement d'un square et aire de jeux aux abords de l'école des Coudoux
- o 22 400 € pour le remplacement des sanitaires dans les écoles Désiré Laurent et élémentaire Voulzie
- o 16 200 € pour la réfection des aires de jeux de l'école de la Ville Haute
- o 1 681 € pour des équipements pour les enfants dans les écoles
- ✓ 27 716 € de mobilier, matériel et travaux dans les crèches et la Maison des quartiers, dont :
 - o 10 000 € pour le remplacement de la climatisation dans la salle des moyens de la crèche d'Emilie
 - 1 156 € pour l'installation d'un kit de détresse pour l'accueil du CCAS, financé par une subvention de 40% du Département Reste à charge : 770 €

√ Le permis citoyen Provinois

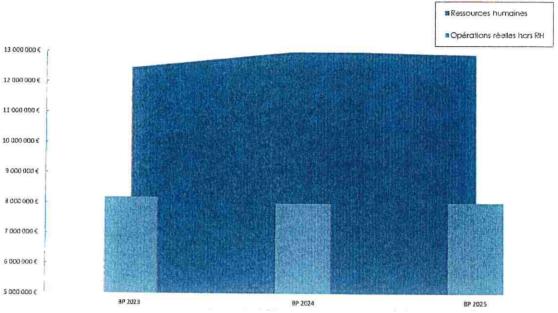


24 000 € sont budgétés pour le financement de 30 « Permis citoyen Provinois » proposé aux jeunes Provinois depuis le 1er janvier 2021 en participant à hauteur de 800 € par permis en échange de 70 heures d'engagement citoyen dans un service de la Ville ou une association provinoise.

Situation et orientations budgétaires de la Collectivité

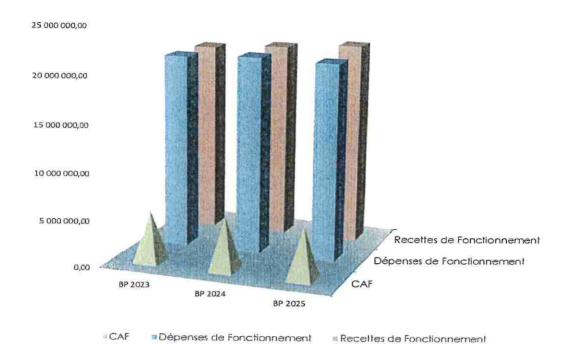
O Les principaux repères





Formation de l'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. La CAF nette est régulière et positive.





500 000,00

0.00

2022



o Les recettes de fonctionnement

✓ La fiscalité

La fiscalité directe locale

La commune n'augmentera pas ses taux de fiscalité pour un produit prévisionnel de 7 738 353 €.

Les taux, pour mémoire:

41.73 % Taxe Foncière sur le Bâti
48.80 % Taxe Foncière sur le Non Bâti
16.90% Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Les ajustements seront constatés après notification effective par les services de l'Etat en cours d'année.

La taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure, et taxes additionnelles aux droits de mutation sont prévus prudemment, pour un total de 606 000 €.

La fiscalité indirecte

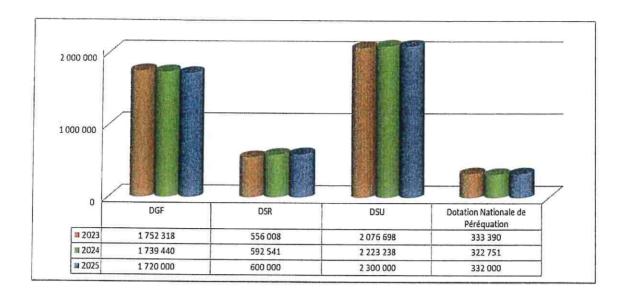
L'AC (Attribution de Compensation) de la CCDP est de 2 658 310.75 \in . Le FSRIF (Fonds de Solidarité des communes de la Région IIe de France) est prévu prudemment pour 1 M \in .

De même pour le FNPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) : 150 000 € et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : 102 944 €

✓ Les concours de l'Etat

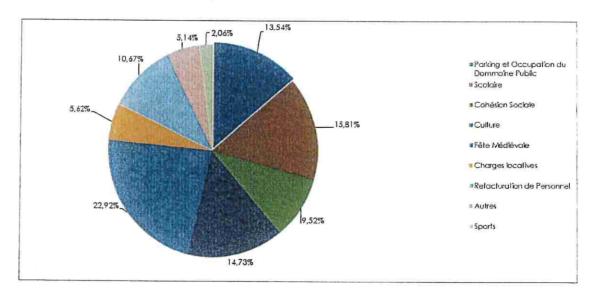
La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) restera figée : 1 720 000 € Les autres dotations ont été reconduites à l'identique.

Le produit de ces participations de l'Etat est donc prévu pour 5~M€, en attendant les notifications, en application de la loi de finances.



✓ Les autres recettes

Les **tarifs municipaux** seront actualisés à 3% ou avec un montant en rapport avec la nature de l'activité, pour environ $2.130\,\mathrm{M}{\odot}$

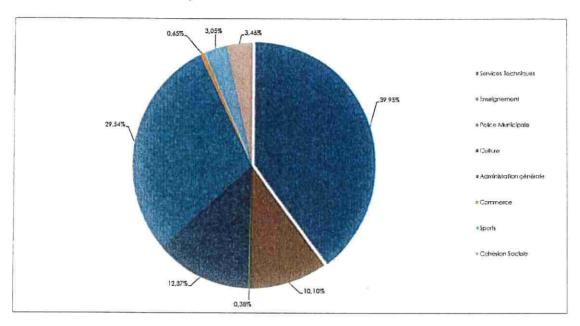


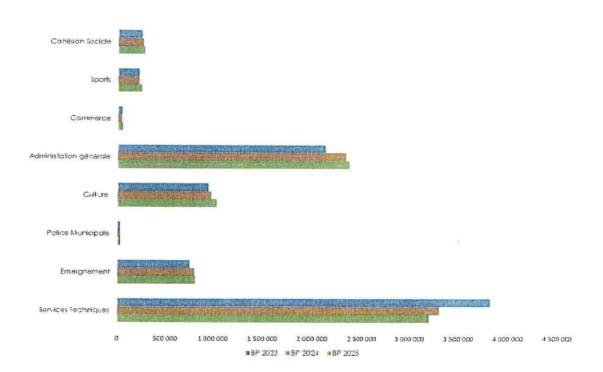
Les loyers des bâtiments communaux, salles et infrastructures mis en location : 697 000 € et 119 700 € de refacturation de charges.

Rue du Colonel Beltrame, anciens logements de fonction dans les écoles (rue des Marais, rue Pierre Ypres, Avenue de la Voulzie), Cour des Bénédictins, 21 rue du Palais, Pôle emploi...

o Les Dépenses de fonctionnement

✓ Hors frais de personnel





Les dépenses sont maitrisées.

Concernant les fluides,

- 600 000 € d'électricité sont prévus en 2025 dans le cadre de notre marché subséquent qui nous permet d'effectuer une mise en concurrence annuelle.
- 190 000 € d'eau potable,
- 436 000 € de gaz avec un maintien des efforts menés en therme d'économie d'énergie.

Les dépenses liées à la sécurité (alarmes, contrôles d'électricité et de gaz, télésurveillance, extincteurs ...) ont été prévues au regard des contrats en cours et de la périodicité des contrôles.

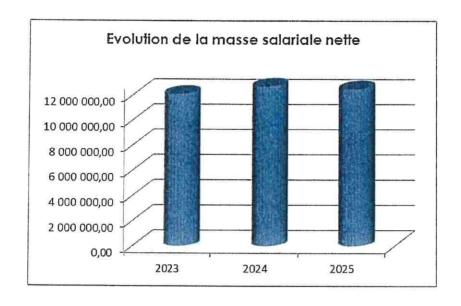
Les marchés (nettoyage, balayage de voirie, entretien des ascenseurs, produits d'entretien) ont été reconduits en prenant en compte les révisions contractuelles.

Ont également augmentés :

- Les transports scolaires (+1.13%),
- Le prix des repas des enfants (+11.1% pour les maternelles et + 9.8% pour les élémentaires),
- Les prestations de sonorisation et de gardiennage
- Les assurances s'orientent vers une augmentation de 5%
- Le prix du papier mais des économies sont anticipées grâce à la dématérialisation des documents de Conseil

L'enveloppe des subventions à destination des associations est prévue à hauteur de 284 260 €

Les dépenses de personnel



La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

La masse salariale 2025 estimée à 13 millions, prend en compte :

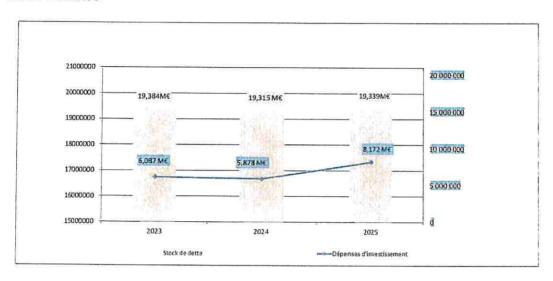
- Les revalorisations du SMIC
- la revalorisation des échelles indiciaires (catégories A, B et C)
- la consolidation des promotions internes, avancements de grades et échelons 2024
- -les avancements d'échelons 2025
- la prévision des avancements de grades 2025
- une organisation des services conciliant recrutements complémentaires si cela est nécessaire et maîtrise de la masse salariale.

Annexes en fin de documents (page 32 à 38)

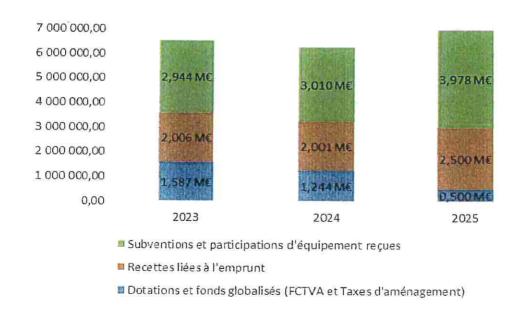
LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET LA DETTE

o La Situation globale

Des dépenses d'investissement soutenues et conciliées avec un stock de dette maitrisé



Evolution des principales recettes d'investissement



o La Dette

700 000 € de frais financiers correspondant au remboursement des intérêts.

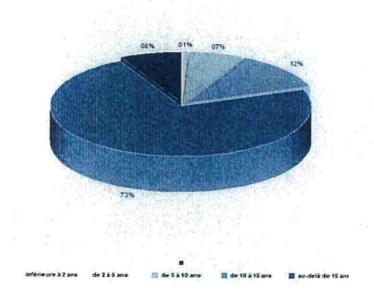
Pour 2025, notre encours de dette sera de 19.339 M \in , pour un remboursement du capital de 2 300 000 \in .

Un emprunt de 2.5 M€ sera mis en place pour financer les investissements de 2025.

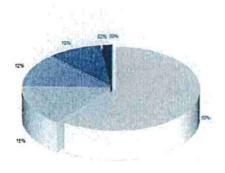
L'ETAT DE LA DETTE AU 1er JANVIER

ANNÉE RÉAUSATION	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DUREE EN ANNÉES	TYPE TAUX	ENCOURS AU 01/01/2025	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2008	REFINANCEMENT EN TAUX FIXE FIX	CAISSE FRANÇAISE DE FINT LOCAL	19	F	123 570,24	5 800,76	60 278,19	66 078,95
2010	micro creche	CAF	15	F	1 766,62	0,00	1 766,62	1 766,62
2012	INVESTISSEMENTS 2011	C.D.C.	15	F	371 336,65	16 747,28	118 360,58	135 107,86
2013	INVESTISSEMENTS 2012	CAISSE D'EPARGNE	30	F	1 467 719,04	96 061,36	56 914,64	152 976,00
2013	INVESTISSEMENTS 2013	STE.GENERALE MELUN	15	F	433 333,32	19 974,61	133 333,36	153 307.97
2015	INVTS 2014 ET REFINANCEMENTS 18	CAISSE FRANÇAISE DE FINT LOCAL	15	F	1 394 189,66	47 200,29	371 396,55	418 596,84
2015	Refinancement de la fiche 172	CAISSE FRANÇAISE DE FINT LOCAL	12	F	467 077,58	6 363,15	155 692,53	162 055,68
2016	Investissements 2015	STE.GENERALE MELUN	20	F	900 000,00	17 552,91	80 000,00	97 552,91
2016	Investissements 2016	STE.GENERALE MELUN	20	F	1 068 750,00	20 844,08	95 000,00	115 844,08
2016	REFINANCEMENTS 2016	CAISSE D'EPARGNE	20	F	2 361 980,10	77 083,22	196 831,67	273 914,89
2017	INVESTISSEMENTS 2017	CAISSE D'EPARGNE	20	F	975 000,00	31 732,19	75 000,00	106 732,19
2018	INVESTISSEMENTS 2018	CAISSE D'EPARGNE	20	F	1 050 000,00	34 173,13	75 000,00	109 173,13
2019	INVESTISSEMENTS 2019	La Banque Postale	15	F	975 000,00	6 468,76	100 000,00	106 468,76
2020	INVESTISSEMENTS 2020	CAISSE D'EPARGNE	15	F	1 050 000,00	13 972,50	100 000,00	113 972,50
2021	INVESTISSEMENTS 2021	CAISSE D'EPARGNE	15	F	1 200 000,00	6 161,26	100 000,00	106 161,26
2022	NV ESTISSEMENTS 2022	CAISSE D'EPARGNE	15	F	1 700 000,03	36 960,00	133 333,32	170 293,32
2023	NVESTISSEMENTS 2023	C.F.F.	15	F	1 800 000,02	66 325,00	133 333,32	199 658,32
2024	NVESTISSEMENTS 2024	La Banque Posiale	15	F	2 000 000,00	73 405,55	133 333,32	206 738,87
					19 339 723 26	576 824 05	211957410	2 676 400,15

SYNTHÈSE DE LA DETTE Encours - Maturité de la dette







Groupe Cause (Epargi

La Bengon Pantair

II Spore Générale

M Gema Crédit Les

間 Conse des Déplits et Consignations間 Organismes accoust

W Action without

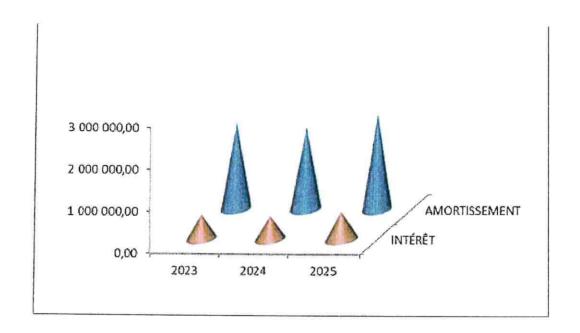
SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2025

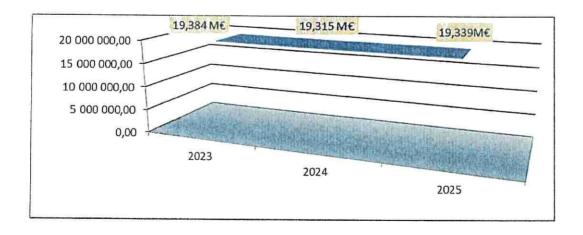
Encours	19 340
Nombre d'emprunts	19
Taux actuariel	3,16 %
Taux actuariel résiduel	3,07 %
Durée résiduelle	11 ans 05 mois
Duration résiduelle	05 ans 05 mois

Apply a secretary and a management of the sec		e de la desenva	TO SERVICE METALLIC STREET, STREET
Marie nesestantes de Marie - trade de l'acceptant	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
PHILD-COMMA	HIGOURS	/0	NERE DE CONTRAIS
Classiques	19 216 153,02	99,36	18
Produits structurés	123 570,24	0,64	
			<u> </u>
PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Trimestrielle	12 594 802,41	65,12	111
Annuelle	6 744 920,85	34,88	8
TYPE DE TAUX	ENCOURE	the Title	Night of Conveyed
INTEREIMON	ENCOURS	 %	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	19 339 723,26	100,00	19
The state of the s			
PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Groupe Caisse d'Epargne	11 604 699,19	60,00	8
La Banque Postale	2 975 000,00	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	2
Société Générale	2 402 083,32	12,42	3
Dexia Crédit Local	1 984 837,48	10,26	3
Caisse des Dépôts et Consignations	371 336,65	1,92	
Organismes sociaux Autres prêteurs	1 766,62	0,01	1
Adires prefedis	0,00	0,00	
MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
PROPERTY OF THE PROPERTY OF TH		相同是由	
inférieure à 2 ans	125 336,86	0,65	2
de 2 à 5 ans	1 271 747,55	6,58	3
de 5 à 10 ans	2 369 189,66	12,25	2
de 10 à 1 <i>5</i> ans	14 105 730,15	72,94	11
au-delà de 15 ans	1 467 719,04	7,59	1

Evolution de la dette :



Evolution du stock de dette



Le Budget Annexe de l'Assainissement

En Fonctionnement

Sont prévues les dépenses courantes d'entretien et de contrôle pour 71 540 €.

Les recettes annuelles prévues :

- 132 000 € de surtaxe,
- 33 000 € de prime d'épuration reversée par l'agence de l'eau pour la performance du réseau d'assainissement,
- 27 000 € de redevance sur matières de vidange et curage : reversement par le délégataire de 30% d'un montant par m3 de matière de vidange collectée auprès d'entreprises

En Investissement

350 000 € de travaux sur le réseau d'assainissement sont prévus pour des travaux de rénovation de réseau, dont la mise en place d'équipement pour améliorer de dispositif d'autosurveillance sur les déversoirs d'orage, Victor Garnier et Tribunal.

10 000 € de diagnostics permanents pour mise à jour de la boucle de rétroaction.

L'ETAT DE LA DETTE AU 1er JANVIER

ANNÉE RÉALISATION	(JBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	ENCOURS AU 01/01/2025	INTÉRÉT	AMORT	ANNUITÉ
2012	EXENSION DE RESEAU	AGENCE BASSIN SEINE NORMANDIE	15	F	2 637,76	0,00	879.27	879,27
2012	MISE EN CONFORMITE DU SECTEUR	AGENCE BASSIN SEINE NORMANDIE	0	F	66,00	0,00	22,00	22.00
2023	INVESTISSEMENTS 2023	C.F.F.	25	F	384 000,C0	14 976,00	16 000,00	30 976,00
					386 703,76	14 976.00	16 901.27	31 877 27

SYNTHÈSE DE LA DETTE

5/9001 on qui 01 01 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	387
Nombre d'emprunts	3
Taux actuariel	3,88 %
Taux actuariet résidue	3,87 %
Durée résiduelle	23 ans 03 mois
Duration résidue le	09 ans 06 mois

	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	76	NBRE DE CONTRATS
Classiques	386 703,76	100,00	3
	is from the same of the same o		
PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Annuelle	386 703,76	100,00	3
TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRAIS
TAUX FIXE	386 703,76	100,00	3
	000 / 00,7 0	100,00	
PRÉTEUR	ENCOURS	7.	NBRE DE CONTRAIS
PRÊTEUR roupe Caisse d'Epargr		99,30	建设 150 互及参与
			建设 150 互及参与
roupe Caisse d'Epargr	384 000,00	99,30	1
roupe Coisse d'Epargr Agences de l'Eau GARANT	384 000,00 2 703,76 ENCOURS	99,30 0,70	1 2 NBRE DE CONTRAIS
roupe Coisse d'Epargr Agences de l'Eau	384 000,00 2 703,76	99,30	1 2
roupe Coisse d'Epargr Agences de l'Eau GARANT	384 000,00 2 703,76 ENCOURS	99,30 0,70	1 2 NBRE DE CONTRATS
roupe Caisse d'Epargr Agences de l'Eau GARANT Aucun garant	384 000,00 2 703,76 ENCOURS 386 703,76	99,30 0,70	NBRE DE CONTRAIS

*Annexe

PCS

RSDE

SIVOS

SDIS

LEXIQUE

AC Attribution de compensation de la CCDP CET Compte Epargne Temps CCDP Communauté e Communes du Provinois DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DGF Dotation Globale de Fonctionnement DNP Dotation Nationale de Péréquation DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSR Dotation de Solidarité Rurale DSU Dotation de Solidarité Urbaine FAC Fonds d'Aménagement Communal **FNADT** Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire **FNGIR** Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources **FNPIC** Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales **FSRIF** Fonds de Solidarité des communes de la Région IIe de France **GPEC** Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GVT Glissement Vieillesse Technicité ICNE Intérêts Courus Non Echus MSS Maison Sport-Santé ORT Opération de Revitalisation de Territoire

Recherche et Réduction des rejets de Substances

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire

Plan Communal de Sauveaarde

Dangereuses dans l'Eau

Les charges de personnel (chapitre 012)

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

La masse salariale 2025 estimée à 13 millions, prend en compte :

- Les revalorisations du SMIC
- la revalorisation des échelles indiciaires (catégories A, B et C)
- la consolidation des promotions internes, avancements de grades et échelons 2024
- les avancements d'échelons 2025
- la prévision des avancements de grades 2025
- une organisation des services conciliant recrutements complémentaires si cela est nécessaire et maîtrise de la masse salariale.
- La répartition des dépenses de personnel de la Ville de Provins 2023 / 2024

	2023	2024
Traitement indiciaire	5 789 171,73	6 058 382.63
Bonification indiciaire	48 288,63	55 464.26
Supplément familial	55 666,85	64 900.78
Régime indemnitaire	1.714.754,02	2 076 079.98
dont heures supplémentaires	437 828,57	483 598,24
Avantage en nature véhicule		
Avantage en nature logement	8 276,00	9 270.80
Chèques déjeuners - part salariale	121 425,00	122 577.00
Charges patronales	3 220 118,19	3 303 551.27
TOTAL	10 957 700,42	11 690 226.72

• Durée effective de travail de la Ville de Provins au 1er janvier 2025

1607 heures annuelles pour un agent à temps complet.

ANNÉE 2024

Temps complet:

TOTAL: 227 agents

120 hommes (52,86 %)

107 femmes (47,14 %)

Temps non complet: TOTAL: 68 agents

10 hommes (14,71 %)

58 femmes (85,29 %)

ANNÉE 2023 - pour mémoire

Temps complet:

TOTAL: 220 agents

118 hommes (53,64 %)

102 femmes (46,36 %)

Temps non complet: TOTAL: 59 agents

4 hommes (6,78 %)

55 femmes (93,22 %)

• L'état du Personnel au 31 décembre 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
emploi fonctionnel			******	
- directeur général des services		ı.	1	
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)				
- directeur	A	ľ.	0	İ
- attaché hors classe	A	ť	0	
- attaché principal	A	2	1	
- attaché	A	6	5	
- rédacteur principal de l'ère classe	В	8	3	
- rédacteur principal de 2ème classe	В	4	2	
- rédacteur	В	6	2	
- rédacteur / conseiller numérique	В	Ĭ	1	
- adjoint administratif ppal de l'ére classe	С	10	7	
- adjoint administratif ppal de 2ème classe	С	29	5	
- adjoint administratif	С	35	16	1
SECTEUR TECHNIQUE (2)				,
- Ingénieur principal	A	2	0	
- Ingénieur	A	3	1	
- Technicien principal de le classe	В	5	i	
- Technicien principal de 2è classe	В	4	0	
- Technicien	В	8	4	
- Agent de maîtrise principal	C	11	9	-
- Agent de maitrise	С	15	5	
- Adjoint technique ppal lère classe	ϵ	19	16	1 1
- Adjoint technique ppal 2ème classe	c	51	16	
- Adjoint technique	C	119	111	28
SECTEUR SOCIAL (3)				
- Assistant socio-éducatif	В	1	<u>1</u>	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	В	1	1	
- Educateur de jeunes enfants de classe normale	В	8	6	1
- Agent spèc. Ppal 1 ere classe écoles mat.	С	2	2	
- Agent spèc. Ppal 2 ^{eme} classe écoles mat.	С	26	2	
SECTEUR MEDICO-SOCIAL (4)				
- Médecin de 1 ^{ère} classe	A	1	0	
- Psychologue	A	1	0	
- Puéricultrice hors classe	A	1	1	
- Puéricultrice	A	1	0	
- Auxiliaire puériculture classe supérieure	В	4	4	
- Auxiliaire de puériculture classe normale	В	18	10	1
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE (5)				
secteur sportif (6)				
Conseiller des activités phys.et sport.	A	1	1	
Educateur des activités phys.et sport.ppal è el.	В	2	0	
Educateur des activités phys.et sport.ppal è el.	В	2	0	
Educateur des activités phys.et sport	В	4	0	

TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		562.00	295.00	68.00
Vacataires	VA	50	27	27
Contrat aidé CULPEC	HE	5	0	
Adulte relais	Eľ	6	2	
HORS FILIERES (11)	184			
Gardien-Brigadier	С	S	4	
- Brigadier-chef principal	С	4	2	
Chef de police municipale	C	1	0	
- Chef de service de police municipale	В	1	0	
- Chef de service de police municipale ppal	В		0	
- Chef de service de police municipale ppal lé el	В	I _a	0	
POLICE MUNICIPALE (10)				
Néant				
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)				
- Adjoint animation	C	12	3	ı
- Adjoint anim. Ppal 2 ^{eme} classe	С	13	10	7
- Adjoint anim. Ppal Tère classe	C	Į į	1	
- Animateur	В	5	i	
- Animateur principal de 2ºme classe	В	2	0	
- Animateur principal de 1 ^{ere} classe	В	ı	0	
SECTEUR ANIMATION (8)		13	U	<u>. </u>
- Adjoint patrimoine ppat 2 classe		15	6	<u> </u>
- Adjoint patrimoine ppal 1st classe - Adjoint patrimoine ppal 2st classe	C	5 7	3	
Adjoint patrimoine ppal 1 ^{ete} classe	В	-3	0	
- Assistant de conservation ppai 1 - classe		1	1	
- Assistant de conservation ppal 1 ^{ere} classe	В			
- Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	
- Bibliothécaire	Α	1	0	
- Conservateur des bibliothèques	A	 	0	
- Conservateur du patrimoine	A	1	0	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TW
SECTEUR CULTUREL (7) - Conservateur en chef du patrimoine	A	2	1 1	

AUTRES E ÉTAT DU PERS	LEMENTS D'IN SONNEL AU 3			
AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATI ON (3)	CONTRAT (4)
- CUI - PEC (0)	Droit privė	ADM		Droit privé
- CUI - PEC (0)	Droit privé	TECH		Droit privé
- Apprenti (2)	Droit privė	TECH		Droit privé
TOTAL (2)				

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR : ADM

(3) RÉMUNÉRATION :

(4) CONTRAT:

Administratif (dont emplois de l'article L343-1 du CGFP)

référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuel bruts

Motif du contrat (articles L332-8, L332-14 et L332-14 du CGFP)

L332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires

L332-8-2 : pour les besoins du service sans possibilité de recruter un fonctionnaire

L332-13: remplacement d'agent L332-14: vacance temporaire

• La structure des effectifs au 31 décembre 2024

		titulaires			contractuels					
Répartition	Tps Co	omplet	Tps non o	complet	Tps ec	omplet	Tps non complet		TOTAUX	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	lommes Femmes		
Par catégorie		58.00								
emploi fonctionnel	1	0	0	0	0	0	0	0	I	
A	2	8	0	0	3	3	0	â	17	
В	5	13	0	- 1	1	10	0	0	30	
С	91	58	0	5	15	13	3	31	216	
HC	0	0	0	0	3	1	7	20	31	
TOTAL Catégorie	99	79	0	6	22	27	10	52	295	
Par catégorie et par filière Catégorie A									2/3	
emploi fonctionnel	1	0	0	0	0	0	0	0	ī	
Administrative	0	2	0	0	2	2	0	0	6	
Technique	1	0	0	0	0	0	0	0	I	
Sociale	0	5	0	0	0	1	U	1	7	
Médico-sociale	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
Sportive	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
Culturelle	I	0	0	0	0	0	0	0	1	
TOTAL cat A	3	8	0	0	3	3	0	1	18	
Catégorie B					- 80					
Administrative	2	4	0	0	0	2	0	0	8	
Technique	3	0	0	0	1	1	0	0	5	
Animation	0	0	0	0	0	1	0	0	1	
Médico-sociale	0	8	0	1	0	6	0	0	15	
Culturelle	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
TOTAL cat B	5	13	0	1	1	10	0	0	30	
Catégorie C										
Administrative	2	19	0	0	1	5	0	î	28	
Technique	18	27	0	4	13	6	3	22	155	
Sociale	0	4	0	0	0	0	0	0	4	
Culturelle		5	0	1	0	2	0	0	9	
Animation	4	0	0	0	1	0	0	8	13	
Police Municipale	3	3	0	0	0	0	0	0	6	
TOTAL cat C	91	58	0	5	15	13	3	31	216	
Adulte relais / Vacataire	0	0	0	0	3	1	7	20	31	
TOTAL HF	0	0	0	0	3	1	7	20	31	
TOTAL Catégorie et hors filière	99	79	0	6	22	27	10	52	295	

· L'évolution des effectifs

GRADES OU EMPLOIS (1)	EFFECTIFS POURVUS au 31/12/2023	POURVUS au 31/12/2024	Explication différence
 directeur général des services 	1	1	
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)			
- Attaché Hors classe	0	0	
- Attaché Principal	1	1	
- Attaché	5	5	
- Rédacteur principal 1ère classe	3	3	
- Rédacteur Principal 2ème classe	2	2	
- Rédacteur	4	3	- 1 départ mutation
- Adjoint adm. Principal Tère classe	6	7	+ 1 avancement grade
- Adjoint adm. Principal 2ème classe	7	5	- I avancement grade
- Adjoint administratif	13	16	+ 3 recrutement
SECTEUR TECHNIQUE (2)			- H10-7-2-10
- Ingénieur principal	0	0	
- Ingénieur	0	1	+ nomination concours
- Technicien principal de 1è classe	4	ì	- 1 nommé ingénieur - 2 départs
- Technicien principal de 2è classe	0	0	
- Technicien	2	4	+ 2 concours ou PI
- Agent de maîtrise principal	7	9	+2 Nomination avancement grade
- Agent de maîtrise	7	5	-2 changement avancement de grade
 Adjoint technique ppal de 1è cl 	14	16	+2 Nomination avancement grade
- Adjoint technique ppal de 2è cl	16	16	
- Adjoint technique	106	111	-5 changements statut - vacataires
SECTEUR SOCIAL (3)			
- Assistant socio-éducatif	1	1	13 - 200
- Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	ī	
- Educateur de jeunes enfants	5	6	-1 départ remplacé
- Agent spéc. Ppal 1ère el écoles mat.			. acjanitelijade
- Agent spéc. Ppal 2ème el écoles mat.	2	2	
	2	2	
SECT. MEDICO-SOCIAL (4)			
- Médecin	0	0	
- Psychologue	0	0	
- Puéricultrice hors classe	1	1	
- Puéricultrice de classe normale	0	0	
- Auxiliaire de puériculture classe exceptionnelle	4	4	1
- Auxiliaire de puériculture classe normale	12	10	-2 départs non remplacés
SECT, MEDICO-TECHNIQUE (5)			
Néant			
SECTEUR SPORTIF (6)			
- Conseiller des APS	1	1	
Educateur des APS ppal de 1è cl	0	0	
Educateur des APS ppal de 2è el	0	0	0
Educateur des APS	0	0	
SECTEUR CULTUREL (7)			
Conservateur en chef du patrimoine	1	l I	
Conservateur du patrimoine	0	0	
Conservateur des bibliothèques	0	0	
Bibliothécaire	0	0	
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	
Assistant de conservation ppal 1è el	1	1.	
Assistant de conservation	0	0	
Adjoint pat ppal 1ère classe	1	3	+ 2 avancement grade
Adjoint pat, ppal 2ème classe	2	0	avancement grade
Adjoint patrimoine	5	6	+ 1 recrutement
	5	O	

SECTEUR ANIMATION (8)			T
- Animateur principal de 1ère classe	0	0	
- Animateur principal de 2ème classe	0	0	
- Animateur	1	1	
- Adjoint animation Ppal 1ere classe	0	1	+ 1 avancement grade
- Adjoint animation Ppal 2ème classe	9	10	+ 1 accompagnateur scolaire
- Adjoint animation	2	3	+ I non titulaire mercredi
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)			
Néant			
POLICE MUNICIPALE (10)			
- Chef de service de PM ppal 1è cl	0	0	
- Chef de service de PM ppal 2e cl	0	0	
- Chef de service de PM	0	0	
- Brigadier-chef principal de PM	2	2	
- Gardien-Brigadier de PM	5	4	- 1 départ mutation
EMPLOIS NON CITÉS (11)			
Adultes relais	3	2	- I fin contrat
Vacataires	20	27	+ 7 écoles et autres services
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	279	295	